

À Force Ouvrière, être syndiqué c'est être confédéré, c'est-à-dire être en liaison avec l'ensemble des salariés de toutes professions. Le montant indiqué ci-dessous inclut la carte syndicale et **12 timbres (pour info, entre parenthèses, nous vous indiquons le « prix de revient » de la cotisation après le crédit d'impôt restitué l'année d'après. Ce n'est pas le prix à payer!)**

Pour les collègues à temps partiel, la cotisation se compte au prorata de votre quotité de travail.
Pour les syndiqués déjà l'année précédente, nous acceptons le renouvellement de votre cotisation à la date anniversaire de votre prise de cotisation.

Pour les nouveaux syndiqués, ceux et celles qui se syndiquent au cours de l'année :

- Soit vous adhérez en janvier et vous devez la cotisation entière
- Soit vous adhérez en cours d'année et vous payez la cotisation au prorata du nombre de mois restants (janvier cotisation entière, février 11/12 etc.)

Au SNUDI FO les cotisations se font par année civile. Une attestation de votre cotisation vous est remise pour votre déclaration de crédit d'impôt versé l'année suivante.

Vous avez la possibilité de payer en 10 chèques maximum (si vous vous syndiquez en janvier), 9 en février, 8 en mars etc. Il faut juste remplir le nombre de chèques souhaités.

- VOTRE COTISATION vous permet de recevoir :**
- Avec votre carte, et sans augmentation de cotisations, vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de votre fonction. Une économie non négligeable.
 - Votre carte syndicale et vos timbres – Votre adhésion à l'AFOC Association de défense des consommateurs et locataires
 - Les lettres aux syndiqués et des courriels spécifiques et plus précis vous informant de l'activité de votre syndicat et des informations pour votre carrière

COTISATION DE BASE pour l'année civile (12 mois)

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs					130 € (44,2)	135 € (45,9)	140 € (47,6)	145 € (49,3)	155 € (52,7)	160 € (54,4)	170 € (57,8)
Profs des Ecoles	125 € (42,5)	130 € (44,2)	135 € (45,9)	138 € (46,92)	144 € (38,76)	150 € (51)	162 € (55,08)	174 € (59,16)	186 € (63,24)	201 € (68,34)	216 € (73,44)
P.E. hors classe	225 € (76,5)	230 € (78,2)	235 € (79,9)	245 € (83,3)	250 € (85)	255 € (86,7)	260 € (84,4)				

- **Cotisations annuelles spécifiques**
 Etudiant en M1 : 33 € (12) CUI, EAP, EVS, AESH... : 36 € (13) Disponibilité : 30 € (11)
 Congé parental : 36 € (13) Retraité : 129 € (43,86)



Bulletin d'adhésion à remplir et à retourner au SNUDI FO 70 5 Cours François Villon 70000 VESOUL

Pour des renseignements : Annick MARCHAND 06 50 11 32 04 Courriel : snudifo70@gmail.com

MONTANT DE MA COTISATION : Euros

Temps partiel : OUI (.....%) - NON **Nombre de chèques :**

NOM : **Prénom :** **Corps :** Instit. - P.E. - H.C.

Fonction : Adjoint – Directeur – IMF – ASH – Autre :

Échelon : **Date de passage :** **Date de naissance :**

École – Localité - Tél :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel : **Courriel personnel :**

Déclare adhérer au SNUDI FO de la Haute-Saône

Date et signature